



TAXE D'APPRENTISSAGE

CONTRIBUEZ A LA REUSSITE DES ELEVES ET ETUDIANTS DU LYCEE JEAN MONNET

Le lycée Jean Monnet est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage pour ses sections technologiques et la formation DNMADE NUMÉRIQUE(Diplôme National des Métiers d'art et du Design).

Le lycée Jean Monnet met tout en œuvre pour assurer aux élèves et étudiants un enseignement de qualité intégrant les technologies de la communication et de l'information les plus récentes. L'enseignement nécessite des matériels et logiciels coûteux qui évoluent constamment pour coller aux réalités professionnelles que nos élèves et étudiants vont rencontrer.

En versant une part de la taxe d'apprentissage* à notre établissement, vous contribuez à l'amélioration des équipements pédagogiques de nos élèves et étudiants et à la formation de vos futurs collaborateurs.

Merci pour votre soutien indispensable à la réussite de nos lycéens et étudiants.

Contact mail : ddf.monnet34@ac-montpellier.fr

****Pour plus d'informations, connectez-vous sur : URSSAF et Taxe d'apprentissage***

Nous soutenir : Promesse de versement

Entre le 01 avril et le 07 septembre, connectez-vous sur la plateforme Soltéa et suivez les étapes :

1. Sur Soltéa, je crée mon compte entreprise
2. Grâce au moteur de recherche de la plateforme, je cherche Lycée Jean Monnet - MONTPELLIER, je le sélectionne (recherche par code UAI 0341736C ou localisation)
3. J'affecte le pourcentage de mon choix au lycée Jean Monnet

attention : Les versements en direct à l'établissement, au titre du solde de la taxe d'apprentissage, (par virement, chèque) ne sont plus possibles.

LYCÉE JEAN MONNET
CODE UAI : 0341736C - SIRET : 19340081900010
Rue de MALBOSC CS 49998
34187 MONTPELLIER CEDEX 4